



Syndicat
d'Initiative
d'Abblis

VIDE-GRENIER

4 JUIN 2017

REGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

- ◆ Ce vide-grenier est organisée le 4 Juin 2017
- ◆ Il est ouvert à tous les habitants d'ABLIS et des Communes voisines.
- ◆ Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou avoir une autorisation signée de leurs parents lors de l'inscription.
- ◆ Ne sont pas admis les professionnels, les stands de marchandises neuves.
- ◆ Les frais de participation s'élèvent à 4,50 € le mètre linéaire (minimum 2m).
- ◆ Le nombre de mètres acheté est fixé à 2m, 4m ou 6m maximum.
- ◆ Les stands de boissons et de nourriture sont interdits sauf celui du Syndicat d'Initiative.
- ◆ **Les emplacements ne peuvent être choisis et sont attribués le matin du vide-grenier.**
- ◆ **L'emplacement sera indiqué sur place le matin à partir de 7 h.**
- ◆ Les véhicules doivent être évacués avant 9 h à l'endroit indiqué par les organisateurs.
- ◆ La fermeture est fixée à 18 h 00.
- ◆ Les stands doivent être installés sur l'emplacement désigné et permettre le passage des véhicules de secours.
- ◆ **La cession des stands entre exposants est interdite.**
- ◆ En cas de désistement, les sommes versées restent acquises au Syndicat.
- ◆ Chaque exposant sera responsable de son stand dont il conserve la garde juridique en cas de perte, de vol, de destruction ou tout autre préjudice causé au matériel, aux marchandises ou objets divers, à l'occasion du vide-grenier. Il devra être assuré en conséquence.
- ◆ **En fin du vide-grenier, l'emplacement devra être rendu dans le même état qu'au moment de l'attribution. Vous devez rapporter chez vous tout invendu. La commune n'en assure pas le ramassage.**
- ◆ En cas d'événement imprévu, les organisateurs se réservent le droit de modifier la date de cette manifestation sans que les exposants puissent prétendre à une quelconque indemnité ou remboursement.
- ◆ La participation à cette manifestation entraîne l'acceptation du présent règlement.

-X-----
NOM - Prénom : _____

Adresse : _____

déclare avoir pris connaissance du règlement et conditions de participation au vide-grenier du 4 Juin 2017

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :



Syndicat
d'Initiative
d'Abilis

VIDE-GRENIER

4 JUIN 2017

FEUILLE D'INSCRIPTION

NOM et Prénom : _____

Adresse : _____

Nature et n° de la pièce d'identité : _____

Nombre de mètre(s) retenu(s) : _____

Participation financière : _____

Date :

Signature :

Si le vendeur est un mineur (12 ans et plus) non accompagné par ses parents, prière de remplir et signer l'autorisation suivante :

J'autorise mon fils, ma fille, (Nom et prénom)

à tenir un stand, lors du vide-grenier organisé par le Syndicat d'Initiative d'ABLIS, le 15 mai 2016.

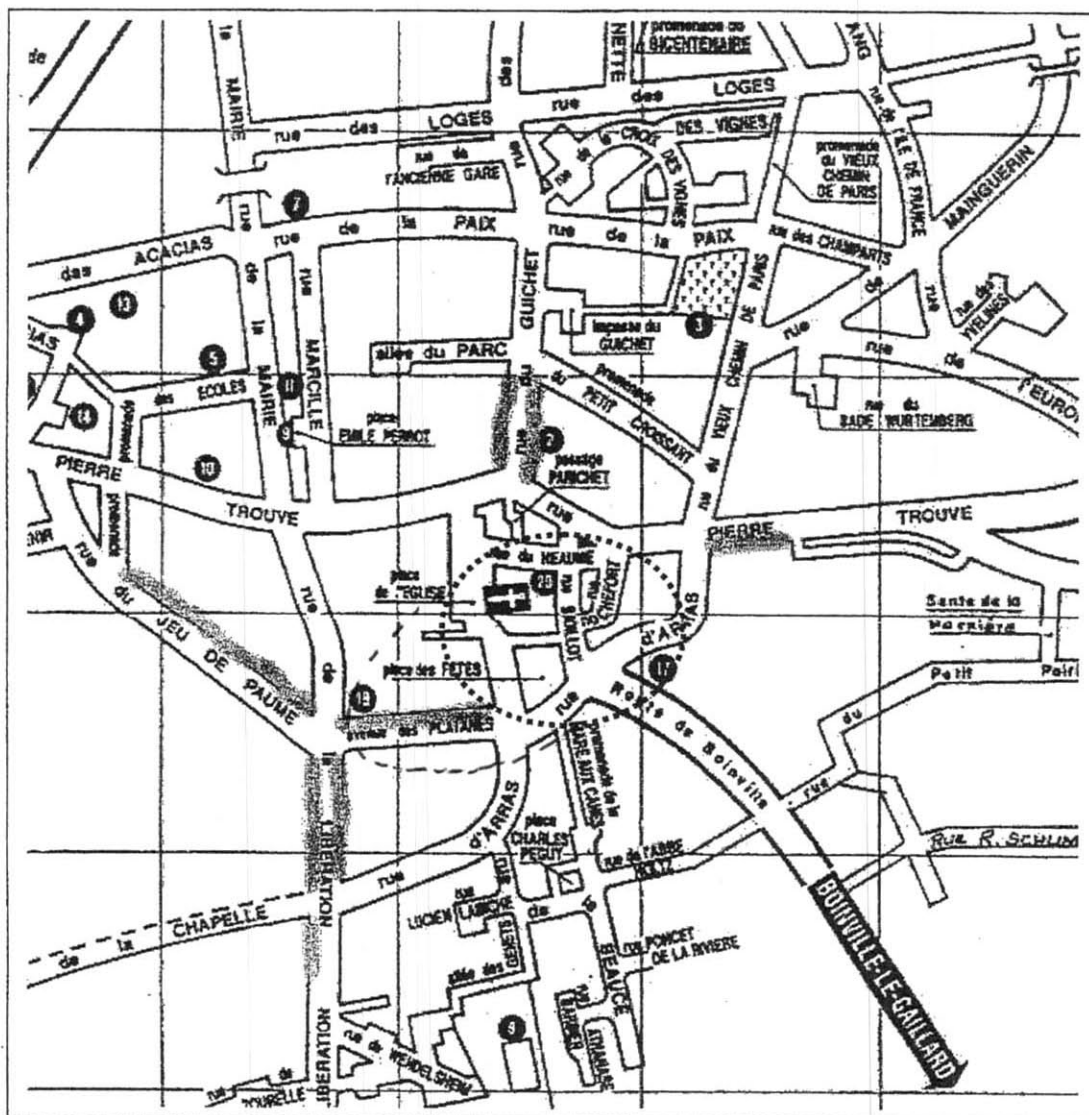
Signature :

Madame, Monsieur,

feuille à conserver

Il est interdit de se garer autour de l'église, sur le parking de SHOPI, sur les parkings autour du vide-grenier afin de ne pas déranger les commerçants et de permettre aux visiteurs de venir voir vos stands plus rapidement. Vous pouvez vous garer dans les autres rues de la commune.

Merci.



Zone où les exposants ne doivent pas garer leur véhicule

- ◆ En fin du vide-grenier, l'emplacement devra être rendu dans le même état qu'au moment de l'attribution. Vous devez rapporter chez vous tout invendu. La commune n'en assure pas le ramassage.
- ◆ Les places sont attribuées au fur et à mesure de la date d'inscription et ne peuvent être choisies.
- ◆ Le nombre de mètres acheté est fixé à 2m, 4m ou 6m maximum. Il nous est difficile de mettre des personnes ensemble au delà des 6m. La découpe et la multitude des lieux d'exposition nous posent problème !